

**CE PROCÈS-VERBAL EST SUJET À L'APPROBATION
DU CONSEIL À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE**

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**22 JUIN 2020
20 H 58**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 22 juin 2020, à 20 h 58, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes et par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Benoit Duval

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Par vidéoconférence : Madame la conseillère Brigitte Collin

Le maire Martin Damphousse confirme le retrait des sujets ci-après à l'ordre du jour :

*7. Promesse d'achat d'immeuble – Partie du lot 6 147 333
Autorisation de signature*

11. Centre-ville – Démolition des immeubles situés du 2145 au 2163 route Marie-Victorin

RÈGLEMENTS

2020-278

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-046
Réduction du nombre de cases de stationnement
123, chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction du nombre de cases de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-039 du 27 mai 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-265 adoptée lors de la séance Générale du 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 2 juin 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 17 juin 2020 relativement à ladite

demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2020-046 afin de permettre la réduction du nombre de cases de stationnement à 172 alors que l'article 52 du règlement de zonage 707 prévoit 250 cases, le tout, tel que présenté sur les plans concept de la compagnie NFOE, dossier 19111, en date du 16 mai 2020.

Le bâtiment est sis au 123, chemin du Petit-Bois, sur les lots 923-P et 924-P du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans les zones M-505 et M-574.

ADOPTÉE.

2020-279

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-055
Réduction de la superficie de plancher du bâtiment bifamilial
5, rue Massue**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la superficie de plancher du bâtiment bifamilial;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-046 du 3 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-265 adoptée lors de la séance Générale du 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 2 juin 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 17 juin 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2020-055 afin de permettre la réduction de la superficie de plancher du bâtiment bifamilial sis au 5, rue Massue, à 107 m² alors que la grille des usages et normes H-632 du règlement de zonage # 707 prescrit une superficie de plancher minimale de 120 m², le tout, tel que présenté sur les plans concept de Marc Delisle, dossier n° 15-0232, en date du 8 mai 2020.

Le bâtiment est sis au 5, rue Massue, sur les lots P-71 et P-72 du cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-632.

ADOPTÉE.

2020-280 **Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-059**
Réduction de la marge arrière du bâtiment principal
335, rue des Intendants

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-047 du 3 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-265 adoptée lors de la séance Générale du 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 2 juin 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 17 juin 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2020-059 afin de permettre la réduction de la marge arrière du bâtiment principal sis au 335, rue des Intendants à 7.24 mètres alors que la grille des usages et normes H-529 du règlement de zonage # 707 prescrit une marge arrière minimale de 7.5 mètres, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Luc Sauvé, arpenteur-géomètre, dossier n° 9031 dont la levée a été effectuée en date du 24 avril 2020.

Le bâtiment est sis au 335, rue des Intendants, sur les lots 89-121 et 92-37 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone H-529.

ADOPTÉE.

2020-281 **Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-060**
Réduction de la zone tampon
210 à 250, rue Jean Coutu

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la zone tampon à un mètre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-048 du 3 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2020-265 adoptée lors de la séance Générale du 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 2 juin 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 17 juin 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2020-060 afin de permettre la réduction de la zone tampon à un mètre, alors que le règlement de zonage # 707 prévoit une zone tampon de 5 mètres (article 296) et de la localisation d'une aire de manoeuvre et d'une allée d'accès à un mètre d'une ligne de rue (articles 276 et 277) sur le terrain portant le numéro de lot 1098 de la Paroisse de Varennes, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Denis Cyr, architecte, dossier 2020-102, en date du 28 mai 2020.

Le bâtiment est sis au 210 à 250, rue Jean Coutu, sur le lot 1098 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-221.

ADOPTÉE.

2020-282 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-054
Restauration du bâtiment principal
195, rue Ste-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-044 du 3 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-054 afin de permettre la restauration du bâtiment principal sis au 195, rue Ste-Anne le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Nadeau, Nadeau Blondin en date du 5 février 2020.

Le bâtiment principal est sis au 195, rue Ste-Anne, sur le lot 81-1-2 du cadastre du Village de Varennes, dans la zone P-636.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-283 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-058
Remise attenante à un garage
4390, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-045 du 3 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-058 afin de permettre la construction d'une remise attenante au garage sis au 4390, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Claude Millette, technologue, en date du mois de mai 2020.

Le bâtiment principal est sis au 4390, route Marie-Victorin, sur le lot 17-2 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-316.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2020-284 Location d'heures de glace – Sportplex de l'énergie inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le bail de location de cinq ans (17 août 2020 au 16 août 2025) entre Sportplex de l'énergie inc. et la Ville de Varennes; tel bail de location est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat du trésorier numéro 3402

ADOPTÉE.

**2020-285 Achat de couvre-visages – Covid-19
Autorisation de dépenses**

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale en date du 17 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'achat de couvre-visages à l'entreprise EOLIE pour un montant de 31 330.69 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3403

ADOPTÉE.

2020-286 Modification contractuelle – Ateliers municipaux (frais reliés à la COVID-19)

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 38 483.82 \$ taxes incluses à l'entreprise Construction Sorel Ltée (CSL) concernant la conception et la construction et mise en service des ateliers municipaux pour répondre aux différentes mesures en lien avec la pandémie de la COVID-19.

La dépense sera financée à même le règlement d'emprunt 878.

Certificat du trésorier numéro 3404

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2020-287 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la CPTAQ
Aliénation – lot P-409 au cadastre de la Paroisse de Varennes**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 409 au cadastre de la Paroisse de Varennes;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation afin de permettre l'aliénation d'une partie du lot 409 au cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long réécités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au

schéma d'aménagement de la MRC Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

2020-288 Entente de fin d'emploi – Transaction et quittance – Employé matricule 1299

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mettre fin à l'emploi de l'employé portant le matricule 1299;

D'AUTORISER la signature de l'entente de fin d'emploi confidentielle par le directeur général à titre de représentant de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 01.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA